



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'évaluation
Evaluating Committee

ᑲᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

**COMPTE RENDU DE LA 276^e RÉUNION
DU COMITÉ D'ÉVALUATION**

(Adopté)

DATE : Le 21 septembre 2017

ENDROIT : Murdoch Archambault Avocats
407, rue McGill, suite 410
Montréal (Québec) H2Y 2G3

ÉTAIENT PRÉSENTS : Kambale Katahwa, Canada
Stéphane Cossette, Québec (par téléphone)
Brian Craik, GNC
Daniel Berrouard, Québec

Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive

ÉTAIENT ABSENTS : John Paul Murdoch, président, GNC
Louis Breton, Canada

1) OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 275^e RÉUNION

Le compte rendu de la 275^e réunion est adopté tel quel.

Action : Traduire et classer le compte rendu de la 275^e réunion.

3) SUIVI DE LA CORRESPONDANCE

Le suivi des correspondances reçues et envoyées entre le 21 juin 2017 et le 20 septembre 2017 est présenté à l'Annexe A.

4) RENCONTRE 276 A – 26 JUILLET 2017

PROJET D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE SITUÉE AU KM 85,7 DE LA TRANSTAÏGA À LG3 PAR HYDRO-QUÉBEC

N/RÉF : 3214-03-037

- Renseignements supplémentaires (réponses aux questions)
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Une conférence téléphonique a été tenue le 26 juillet 2017 entre les membres du COMEV.

Le Comité d'évaluation (COMEV) a étudié le complément d'information aux renseignements préliminaires reçu le 19 mai 2017 se rapportant au projet cité en objet.

Les membres du COMEV considèrent que les réponses reçues sont satisfaisantes.

Au terme de l'étude des renseignements supplémentaires, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet, mais souhaite tout de même que le compte rendu de la rencontre prévue en août 2017 entre le maître de trappe et Hydro-Québec lui soit transmis.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

5) WASWANAPI UPGRADING OF DRINKING WATER PUMPING STATION PROJECT

N/RÉF : 3214-11-099

➤ Renseignements préliminaires

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 7 juin 2017.

Par ce projet, la communauté crie de Waswanipi prévoit démanteler en grande partie le bâtiment du poste de pompage existant ainsi qu'un hangar et prévoit procéder au nettoyage du site. La communauté prévoit aussi la construction de la nouvelle station de pompage d'environ 16 mètres par 10 mètres. Le nouveau bâtiment accueillera également l'équipement du système de traitement des eaux. Un nouveau groupe électrogène, dans un abri indépendant et chauffé, installé sur une dalle de béton extérieure, remplacera le groupe électrogène actuel, lequel a une capacité insuffisante. Finalement, les travaux incluront : branchement des nouvelles installations (ligne d'eau, station de pompage, connexions souterraines, etc.) et l'installation de clôtures pour restreindre l'accès au site des stations de pompage, des réservoirs d'eau potable et des puits. De plus, l'espace et les infrastructures nécessaires à l'installation d'un futur système de désinfection par le chlore sont prévus dans le nouveau bâtiment de la station de pompage advenant le cas où la désinfection serait nécessaire ou souhaitée par la communauté dans le futur.

À la suite de la lecture du document présenté et de l'étude du dossier, le COMEV considère que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre son analyse. Ainsi, le promoteur devra répondre aux questions et commentaires suivants :

1. Le promoteur doit fournir les données hydrogéologiques pertinentes :
 - a. Capacité de chacun des puits (2 puits existants et 3e puits en construction);
 - b. Caractéristiques de l'eau (fer, manganèse, dureté, couleur, etc.) en incluant les données historiques ainsi que les résultats des campagnes d'échantillonnages récentes;
 - c. Caractéristiques principales des puits;
 - d. Vulnérabilité et besoins spécifiques pour la protection de l'aquifère.
2. Le promoteur doit fournir une estimation des besoins en eau (actuels et futurs) de la communauté de Waswanipi et comparer ces besoins avec la capacité des puits.
3. Quatre méthodes de traitement de l'eau ont été étudiées par le promoteur, mais seulement le système de filtration sur sable vert (Greensand) et le système Ferazur / Mangazur sont mentionnés dans les renseignements préliminaires. Quelles sont les deux autres méthodes ayant été analysées? De plus, quels ont été les critères utilisés lors de la sélection du système?
4. Le promoteur doit transmettre à l'Administrateur l'évaluation comparative des quatre systèmes de filtration et la lettre contenant une comparaison technique et économique des deux systèmes de filtration retenus, tel que mentionné dans les renseignements préliminaires aux pages 4 et 5.

5. Selon le promoteur, la concentration en fer dans l'eau est faible et le système de filtration Mangazur sera pleinement en mesure de réduire cette teneur, sans devoir utiliser une unité Ferazur. Le promoteur doit apporter des précisions à ce sujet (essai pilote si nécessaire).
6. La fiche technique du système de filtration Ferazur / Mangazur indique que la température de l'eau doit être supérieure à 6°C pour que le traitement de l'eau soit efficient. Le promoteur doit indiquer si ce critère est réaliste dans le cas de Waswanipi et de quelle façon il compte y arriver.
7. Selon les plans préliminaires fournis, il semble que le déplacement de l'eau se fera en parallèle plutôt qu'en série à travers les réservoirs d'eau traitée. Les plans finaux doivent être corrigés et produits pour que la circulation en série soit assurée.
8. Le promoteur doit indiquer à quel moment et comment il planifie faire la mise en service du projet et s'il prévoit fournir les manuels d'opération spécifiques pour celui-ci.
9. Le promoteur devra indiquer à l'Administrateur comment il a pris en compte les besoins futurs en eau potable pour la communauté de Waswanipi lors de l'élaboration du projet. En effet, il apparaît que des recherches sont en cours pour l'aménagement d'un quatrième puits, qui se situerait au nord de la communauté. Ce puits pourrait aider à augmenter la sécurité de l'approvisionnement en raison de sa localisation, qui serait dans un autre secteur que les puits existants. Un déversement accidentel dans le secteur des trois puits actuels pourrait contaminer ces trois puits en même temps, en raison de leur proximité. Le promoteur devra clarifier si un 4^e puits est effectivement requis pour assurer la capacité d'alimentation en eau pour répondre aux besoins futurs de la communauté et où en est ce projet.
10. Le promoteur devrait indiquer si le projet d'usine de filtration actuel permettrait de traiter l'eau du puits numéro 4, et ce, en fonction de sa capacité et de son emplacement.
11. La pression dans le système de distribution d'eau est faible dans la partie nord de la communauté (près du bureau administratif et du palais de justice). Le promoteur devrait indiquer comment il entend corriger cette situation. Il est important de considérer les besoins dans leur ensemble et d'avoir une approche stratégique plutôt qu'une approche projet par projet.

Action : Envoyer une lettre de transmission pour des questions et commentaires.

6) PROJET D'ÉCHANTILLONNAGE EN VRAC AU SITE WINDFALL

N/RÉF : 3214-14-059

- Renseignements préliminaires
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 14 septembre 2017.

Par ce projet, la Minière Osisko inc. souhaite poursuivre les travaux d'échantillonnage en vrac débutés par Noront Ressources sur ce site, lesquels avaient obtenu une attestation de non-assujettissement en décembre 2007. La Minière Osisko inc. prévoit donc prolonger la rampe actuelle de 1000 mètres et développer des travers-bancs (environ 100 mètres au total). L'extraction des échantillons de minéralisation totalisera un maximum de 5000 tonnes. La prise de l'échantillon permettra la réalisation de l'étude de faisabilité du projet minier lac Windfall pour lequel vous avez transmis une directive août 2017.

Au terme de l'étude des renseignements préliminaires, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet, mais souhaite également que le promoteur soit informé du fait que le maître de trappe est particulièrement préoccupé par l'accès à ses camps et terrain de trappage et que celui-ci comprend que des mesures seront prises pour faciliter l'accès continue pour lui et sa famille.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

7) PROJET DE RACCORDEMENT DE LA MINE ROSE LITHIUM TANTALE ET DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE À 315 KV

N/RÉF : 3214-09-028

- Projet de directive
 - Pour décision

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 16 août 2017.

Le projet consiste au déplacement d'un tronçon d'un peu plus de 4 km de la ligne à 315 kV qui traverser le site de la future fosse afin de contourner le site. Pour l'alimentation de la mine, un raccordement est proposé à partir de la ligne de 315 kV. Un poste de transformation électrique à 315-325 kV sera aménagé à l'ouest du point de raccordement, à un endroit encore à déterminer.

Un projet de directive a été porté à l'attention des membres. Des ajustements sont proposés au texte et les membres conviennent de transmettre la directive à l'Administrateur.

Action : Transmission de la directive de l'étude d'impact à l'Administrateur provincial.

8) WHAPMAGOOSTUI NEW SOLID WASTE DISPOSAL SITE

N/RÉF : 3214-14-099

- Renseignements préliminaires
 - Pour discussion

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 29 août 2017.

Une discussion est tenue entre les membres du COMEV sur le traitement administratif de ce projet. Tous s'entendent pour dire que le COMEV devra élaborer un projet de directive. Un projet de directive sera proposé par l'administration crie. Brian Craik fera parvenir le projet de directive aux autres membres du COMEV dès que possible.

Ce projet sera intégré à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du COMEV.

9) VARIA

a) Site web COMEV

Vanessa Chalifour informe les membres du COMEV que les textes pour les sections suivantes ont été rédigés (en français et en anglais) et qu'ils ont été envoyés à tous les membres pour approbation.

- Participation publique
- Rôle du COMEV
- Cadre administratif et juridique
- Liste des membres (Louis Breton, Stéphane Cossette, Kambale Katahwa)

Quelques commentaires ont été reçus et intégrés.

De plus, Vanessa mentionne qu'elle est toujours en attente de la biographie et de la photo de Louis Breton.

Action : Vanessa transmettra au consultant les textes et demandera que ceux-ci soit intégrés à la maquette du site web. Louis fera parvenir sa photo et sa biographie à Vanessa.

b) Nouveau projet – Projet minier James Bay Lithium

Kambale Katahwa souhaite informer les membres du COMEV que des renseignements préliminaires sur le projet minier James Bay Lithium du promoteur Galaxy Lithium (Canada) inc. devraient être envoyés à l'Administrateur provincial sous peu.

10) DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 15 novembre à Montréal dans les bureaux de John Paul Murdoch situés au 407 rue McGill, suite 410, à Montréal.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 21 juin au 20 septembre 2017

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de traitement de minerai d'or provenant de la mine à ciel ouvert du site minier Barry à l'usine de la mine Bachelor par Ressources Métanor inc. N/Réf : 3214-14-027	John Paul Murdoch COMEY	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Transmission de la directive de l'étude d'impact	Transmis le 19 juillet 2017 Accusé réception le 20 juillet 2017	
	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Pascal Hamelin Ressources Métanor inc.	Transmission de la directive de l'étude d'impact	Transmis le 22 août 2017 Reçu COMEV le 24 août 2017	
Programme d'exploration et de mise en valeur du gisement Fénélon par Wallbridge Mining Company Ltd N/Réf : 3214-14-038	John Paul Murdoch COMEY	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 19 juillet 2017 Accusé réception le 20 juillet 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Marz Kord Wallbridge Mining Company	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 8 août 2017 Reçu COMEV le 8 août 2017	
Projet minier Lac Windfall par la Minière OSISKO inc. N/Réf : 3214-14-059	John Paul Murdoch COMEY	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Transmission de la directive de l'étude d'impact	Transmis le 19 juillet 2017 Accusé réception le 20 juillet 2017	
	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Alexandra Drapak Minière OSISKO inc.	Transmission de la directive de l'étude d'impact	Transmis le 11 août 2017 Reçu COMEV le 14 août 2017	
Projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la Transtaiga, LG3 N/Réf : 3214-03-037	Richard Perron Hydro-Québec	Marie-Renée Roy Sous-ministre MDDELCC	Réponses aux questions Demande de non-assujettissement	Transmis le 26 juin 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEY	Réponses aux questions Demande de non-assujettissement	Reçu le 19 juillet 2017	<i>Pour recommandation</i>
	John Paul Murdoch COMEY	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 3 août 2017 Accusé réception le 7 août 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Richard Perron Hydro-Québec	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 10 août 2017 Reçu COMEV le 11 août 2017	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 21 juin au 20 septembre 2017

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de centre logistique intermodal de Chibougamau par la ville de Chibougamau N/Réf : 3214-28-004	John Paul Murdoch COMEY	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 19 juillet 2017 Accusé réception le 20 juillet 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Jean-Sébastien Gagnon Ville de Chibougamau	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 7 août 2017 Reçu COMEV le 8 août 2017	
Travaux d'entretien et de pavage de la route d'accès à Nemaska N/Réf : 3214-05-083	John Paul Murdoch COMEY	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 19 juillet 2017 Accusé réception le 20 juillet 2017	
Projet de raccordement de la mine Rose Lithium-Tantale et déplacement d'un tronçon d'une ligne électrique à 315 kV N/Réf : 3214-09-028	Réal Laporte Hydro-Québec	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 8 août 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEY	Renseignements préliminaires	Reçu le 16 août 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
Travaux d'entretien et de pavage de la route d'accès à Wemindji	John Paul Murdoch COMEY	Isaac Voyageur Gouvernement de la Nation crie	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 3 août 2017	
	Isaac Voyageur Gouvernement de la Nation crie	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 7 août 2017	
Whapmagoostui New Solid Waste Disposal Site N/Réf : 3214-16-099	Isaac Voyageur Gouvernement de la Nation crie	John Paul Murdoch COMEY	Renseignements préliminaires	Reçu le 29 août 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 21 juin au 20 septembre 2017

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'utilisation d'une usine mobile de béton bitumineux à l'intérieur de chacune des carrières situées aux km 168 et 207,9 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie James N/Réf : 3214-05-081	Gino Beauchamp WSP	Marie-Renée Roy Sous-ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 15 août 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 6 septembre 2017 Sera intégré à l'ordre du jour de la prochaine réunion.	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
Projet d'échantillonnage en vrac au site Windfall par la Minière Osisko inc. N/Réf : 3214-14-059	Alexandra Drapack Minière OSISKO inc.	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 13 septembre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 14 septembre 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
Rapport annuel 2016-2017 du COMEX	Suzann Méthot COMEX	John Paul Murdoch COMEV	Transmission du rapport annuel 2016-2017	Reçu le 25 juillet 2017	